

## Réunion 10

### Conseil Municipal du Samedi 27 juin 2015 à 10h00

*Présents : Mme PAUX, Mme CARLIER, Melle TRUJILLO, Mr JACQUET, Mr WILKOMM, Mr DODRÉ, Mme LEDOUX, Mr MONDOT*

*Absent Excusé :, Mr BEERNAERT, Mme SAUVÉ*

*Absent : Mr BONNEL*

*Dans le cadre d'une réunion extraordinaire le conseil municipal se réunit en ce jour afin de délibérer le versement du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal). Cette dernière doit être votée par le conseil avant la date du 30 juin 2015. Le FPIC est un fond de péréquation destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes.*

*Voté à l'unanimité par les conseillers présents.*

## Réunion 11

### Conseil Municipal du Lundi 2 juillet 2015 à 18h30

*Présents : Mme PAUX, Mme CARLIER, Melle TRUJILLO, Mr JACQUET, Mr WILKOMM, Mr DODRÉ, Mme LEDOUX*

*Absent Excusé : Mr MONDOT, Mr BEERNAERT*

*Absent : Mr BONNEL, Mme SAUVÉ*

#### 1) Compte rendu des délégués

SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire de Bernes) : Lecture de la lettre de l'IEN. Annonce officielle de la suppression de poste (comptage de 72 élèves). Comment passe t-on de 78 enfants à 72 ?

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite prendre connaissance d'un courrier cacheté des enseignants. Un accord est donné pour la lecture : préférence de ces derniers pour le maintien de poste sur la commune d'Hervilly-Montigny.

1

Comment acter la fermeture en donnant la priorité au bien être des enfants ?  
L'ensemble décide de procéder à un vote à bulletins secrets.

Modalité : 12 votants - Quelle classe maintenir Poeuilly ou Hervilly ?

Résultat : 5 blancs

2 pour Poeuilly

5 pour Hervilly

Le choix de suppression de poste se fera donc à Poeuilly. Une délibération est prise et sera transmise en ce sens.

Mr JACQUET Richard, Président, donne lecture de sa lettre de démission à son poste de Président du SISCO de Bernes. Elle sera effective dès la prochaine réunion de mise en place de l'élection d'un nouveau Président.

En ce qui concerne le centre aéré, le dernier délai pour l'inscription est fixé au 18 juin 2015.

Concernant le dossier de Melle BASSU nous attendons la réponse à la date du 22 juin 2015 (Pôle Emploi).

L'Académie réclame au plus vite un PEDT (Projet Éducatif Territorial), les horaires de classe, et le projet pédagogique.

## **2) Travaux neufs de voiries**

A ce-jour nous attendons encore le début des travaux, les conventions obligatoires avec le département ralentissent le processus. Les travaux de voiries (trottoirs, charretières) dans certaines rues de la commune devraient commencer dès le dernier trimestre 2015. Dans le cadre de l'IDEAL (Intervention Directe pour l'Équipement et l'Aménagement Local) une subvention de 30% est attendue.

## **3) Débat sur notre droit de préemption (maison rue de Bretagne)**

Suite à la visite de cette maison par certains conseillers et des travaux d'aménagement important à réaliser le conseil ne souhaite pas acquérir ce droit.  
A ce-jour il n'y a toujours pas d'acquéreur.

#### 4) Point sur préjudice de l'orage du 5 juin 2015

La demande de considération de catastrophe naturelle a été faite auprès du préfet. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Les démarches pour le curage des fossés et le nettoyage de la commune sont lancées. Nous espérons une aide financière pour ses travaux.

Le conseil souhaite mettre à l'ordre du jour une réflexion lié au réchauffement climatique et aux inondations à répétition dans notre commune.

Nous rappelons qu'il est important que les fossés soient entretenus régulièrement (notamment derrière les lotissements rue de la gare à Montigny), et aux entrées dans nos deux villages. En cas de grosse intempérie les fossés jouent un rôle primordial pour éviter les catastrophes.

#### 5) Le 14 juillet 2015 (Hervilly-Montigny Loisirs)

Cette année le 14 juillet sera organisé par la nouvelle association d'Hervilly-Montigny Loisirs, présidé par Mr DODRÉ Gérard. La commune offre le vin d'honneur et organise des jeux comme les années précédentes. La subvention annuelle de 500 euros a été versé à cette association.

Pour rappel l'association Hervilly-Montigny Loisirs se compose de la façon suivante :

Président : Mr DODRÉ Gérard

Vice-Président : Mr ROGER Maurice

Trésorier : Mr CARON Bruno

Secrétaire : Mme JACQUET Claudine

#### Question diverses

Mr JACQUET propose une aide de 100 euros à Mr CHOIN Maxime pour services rendus auprès de la commune. Après avoir délibéré la conseil opte pour une aide dans le cadre sportif (licence football, bon achat dans une enseigne sportive), ou une aide culturelle.

*En ce qui concerne le journal semestriel de la commune « la Gazette » Mr DODRÉ nous fait part du sommaire et des articles présents dans le journal. Il sera terminé est prêt à être distribué ce mois-ci.*

*Des devis ont été demandés auprès de Mr GREUIN suite aux dégâts de l'orage causés à l'école (fuite, plaque à changer) et à l'église.*

*La séance est levée à 20h 45*

